



**FONDS
EUROPÉENS
2014-2020**
europe-en-aquitaine.eu/2014-2020

Axe 1

**Accroître les capacités d'innovation de l'économie
de l'Aquitaine en confortant son écosystème de
l'innovation, le développement et la compétitivité
des entreprises**

Gestion par le Pôle Développement Economique et Emploi du Conseil
Régional d'Aquitaine






Stratégie et principes d'intervention

Le diagnostic du territoire aquitain pointe un déficit persistant de dépenses de R&D des entreprises, de compétitivité des PME et de performance économique des productions régionales sur le marché mondial.

Le fléchage du FEDER sur un nombre restreint d'éligibilités se poursuit :

- obligation d'élaborer une **stratégie de spécialisation intelligente (S3)** qui encadre le soutien à l'innovation (OS 1.1 et 1.2)
- réservation des soutiens relatifs à la compétitivité aux seules **PME**
(OS 1.3 et 1.4)



Objectif spécifique 1.1 : augmenter les capacités de recherche appliquée, de développement technologique et d'innovation dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente de l'Aquitaine

La S3 décrit les domaines où la région ambitionne de se spécialiser ainsi que l'ensemble des actions transversales non thématiques en faveur de la recherche-développement-innovation.

11 domaines identifiés :

- *Chimie et industrialisation des matériaux*
- *Mobilisation de la biomasse et bio-raffineries pour l'industrie*
- *Systèmes laser, photonique et imagerie*
- *Agriculture de précision et éco-efficacité agroalimentaire*
- *Ecoconstruction à base de bois et efficacité énergétique du bâtiment*
- *Géosciences, métrologie/monitoring pour une gestion durable des ressources naturelles*
- *Logiciels embarqués et objets connectés*
- *Délivrance intelligente d'actifs pour le bien-être et la santé*
- *Parcours de soins intégrés et techniques d'assistance au patient*
- *Systèmes et données pour une mobilité propre et intelligente*
- *L'usine compétitive centrée sur le facteur humain*

L'Aquitaine cible désormais de façon privilégiée la recherche appliquée et le développement technologique : renforcement des moyens de recherche et de développement des laboratoires et des centres de compétences en innovation (centres de ressources technologiques, centres de développement technologiques, plateformes technologiques, cellules de transfert, etc.).



Actions à soutenir :

Investissements et programmes structurants des laboratoires de recherche et des centres de compétences en innovation

Opérations de renforcement du potentiel régional de formation de chercheurs et d'ingénieurs : investissements immobiliers, équipements pédagogiques, allocations de recherche, etc. dans les écoles et universités d'Aquitaine

Diffusion de la culture de l'innovation auprès du public : programmes d'actions des centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI)





Objectif spécifique 1.2 : accroître et accélérer la mise sur le marché de produits ou procédés innovants

Il s'agit d'élever les capacités d'innovation technologique des entreprises régionales dans les 11 domaines de spécialisation intelligente :

Chimie et industrialisation des matériaux

Mobilisation de la biomasse et bio-raffineries pour l'industrie

Systèmes laser, photonique et imagerie

Agriculture de précision et éco-efficience agroalimentaire

Ecoconstruction à base de bois et efficacité énergétique du bâtiment

Géosciences, métrologie/monitoring pour une gestion durable des ressources naturelles

Logiciels embarqués et objets connectés

Délivrance intelligente d'actifs pour le bien-être et la santé

Parcours de soins intégrés et techniques d'assistance au patient

Systèmes et données pour une mobilité propre et intelligente

L'usine compétitive centrée sur le facteur humain

+ actions transversales non thématiques en faveur de la recherche-développement-innovation





Actions à soutenir :

Programmes d'innovation des entreprises : investissements en R&D, investissements matériels et immobiliers liés à des projets innovants, renforcement des capitaux permanents, actions sectorielles en lien avec l'innovation, accueil de nouvelles activités (briques manquantes de la chaîne de valeur)...

Programmes d'actions des structures d'interface entre formation, recherche et entreprises

Dispositifs de maturation, d'incubation et de développement technologique

Actions visant à améliorer la connaissance et le suivi de la diffusion de l'innovation dans l'économie : création d'un observatoire de l'innovation par exemple

Acquisition d'équipements pédagogiques pour la création de modules de formation dans le cadre de pôles de formation structurés



Objectif spécifique 1.3 : accroître la pérennité des PME nouvellement créées et reprises

Objectif d'offrir aux bénéficiaires le recours à un accompagnement professionnel de qualité (structures d'accueil et réseaux de proximité, conseil, formation...) adapté à leurs besoins dans une phase cruciale et risquée de leur existence.

Actions à soutenir :

Accompagnement de la création d'entreprise: par exemple par le financement des dépenses d'amorçage et de prestations de conseil et de formation, en intégrant les actions de suivi et de parrainage post-crétation.

Accompagnement de la transmission et de la reprise d'entreprise

Consolidation et professionnalisation du réseau d'appui territorial à la création et à la reprise d'entreprises :

- investissements et plans d'actions des technopoles et pépinières
- abondement, animation et gestion des outils d'ingénierie financière
- fédération et professionnalisation d'écosystèmes territoriaux d'acteurs (associations, structures d'accueil, couveuses, chambres consulaires, prestataires, etc.)


Objectif spécifique 1.4 : accroître la taille des PME

Modernisation, innovation et exportation constituent de puissants leviers de compétitivité, de conquête de marchés et de créations d'emplois pour les PME.

Est éligible en priorité la PME à potentiel de développement ou stratégique par rapport :

- à sa **filière**, dont elle est une locomotive, y compris dans les filières émergentes,
- à son **territoire** et au développement de celui-ci : peuvent être cités à titre d'exemples les entreprises des secteurs de la glisse dans le sud des Landes, du cuir et des industries du luxe dans le Nord-Est de la Dordogne, de la filière équine à Pau, du thermalisme dans les Landes...,
- à l'impact potentiel de son activité sur les autres entreprises : la filière numérique, qui développe des produits et des services à l'usage de l'ensemble du tissu économique, est particulièrement visée.

La PME de 100 à 250 salariés, voire de 50 à 100, ayant vocation à devenir une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est également une cible privilégiée.



Actions à soutenir :

Investissements des PME liés à des projets de modernisation, d'industrialisation, de mutualisation de moyens ou d'implantation de nouvelles activités : investissements matériels, immobiliers..., notamment dans le cadre du plan « usine du futur »

Investissements de recherche-développement-innovation des PME

Projets collectifs portés par des filières stratégiques :

- actions collectives
- animation de l'écosystème régional: structuration de clusters, prospection de nouvelles entreprises et démarches de marketing territorial par exemple
- investissements des pôles structurants de formation

Parcours de développement à l'export des PME

Montants FEDER disponibles pour 2014-2020

Augmenter les capacités de recherche appliquée, de développement technologique et d'innovation dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente de l'Aquitaine

70 M€

Accroître et accélérer la mise sur le marché de produits ou procédés innovants

37 M€

Accroître la pérennité des PME nouvellement créées et reprises

20M€

Accroître la taille des PME

30 M€

**FONDS
EUROPÉENS
2014-2020**

europe-en-aquitaine.eu/2014-2020



Mode opératoire

Rien ne change !

L'existence d'une enveloppe de fonds européens n'impacte pas les méthodes de travail existantes :

- les relais locaux aident à monter les projets
- les chargés de mission du Conseil Régional «territoires» ou «filières», contactés en première intention, établissent une ingénierie financière ad hoc adaptée à chaque projet
- les chargés de mission FEDER axe 1 reçoivent et instruisent la demande de crédits européens



**FONDS
EUROPÉENS
2014-2020**
europe-en-aquitaine.eu/2014-2020

Les contacts

Pour toute information relative au FEDER axe 1

ue.innovation.competitivite@aquitaine.fr

Coordination de l'axe 1 :

Maritxu LATASTE : 05 57 57 83 04

Muriel LAHENS : 05 56 56 19 65



**FONDS
EUROPÉENS
2014-2020**
europe-en-aquitaine.eu/2014-2020